

RÈGLEMENT BAD GIRLS ROSES
Tournoi de Double 100% Féminin
26 Octobre 2024



- 1- Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre.
- 2- Le juge arbitre du tournoi est **Eric DESREMAUX**, et le GEO est **Sébastien GOUJAT**.
- 3- Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-Arbitre se réserve le droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 4- Le tournoi est en cours d'autorisation.
- 5- Le tournoi est ouvert à toutes les joueuses licenciées à la Fédération Française de Badminton classées de **NC à R4** des catégories **Minimes à Vétérans**.
- 6- Toute joueuse inscrite à cette compétition doit être licenciée sur Poona à la date limite d'inscription, soit le **18 Octobre 2024**.
- 7- La répartition des joueuses se fera par séries (Série 1, Série 2, Série 3, Série 4...). Les joueuses seront départagées par rapport à leur CPPPH à la date du tirage au sort.
- 8- Tous les tableaux de Double se joueront en poule de 3, 4 ou 5 avec 2 sortants par poule ou poule unique de 5, 6 ou 7 selon le nombre d'inscrits par catégories.
- 9- Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.
- 10- La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 18/10/2023**.
- 11- La constitution des tableaux aura lieu le **18/10/2023**.
- 12- Le montant des engagements (règlement par chèque unique à l'ordre du CODEP 87) est de **15€** par joueuses (**10€ seront reversés à l'association La Ligue contre le Cancer**).
En cas de forfait non justifié, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux.
- 13- Les volants sont à la charge des joueuses. En cas de désaccord entre les joueuses, les volants officiels de cette compétition sont les BABOLAT 4.
- 13- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage en poule et seront arbitrés dans les phases finales (si possible).
- 14- Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit sur accord des joueuses concernées.
- 15- Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l'annonce du match.
- 16- Tout volant touchant une structure du gymnase (plafond) sera compté « faute », même au service. Tout volant touchant les paniers de basket, support, obstacles mobiles, sera compté « let » au service puis faute en jeu.
- 17- Toute joueuse non présente sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclarée forfait.
- 18- Toute joueuse désirant s'absenter de la salle où elle joue devra en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifiée à l'appel de son match.
- 19- Seul un représentant de club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
- 20- Le règlement Fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.
- 21- Il est interdit de fumer et de manger dans la salle.
- 22- La compétition se déroulera selon le protocole sanitaire en vigueur au moment de la compétition.

Le CODEP 87 de Badminton